

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 29 Novembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Alain DESGRE à Jean-Jacques MARTEIL
Maryvonne LE GAL à Joël DANIEL
Estelle MORIO à Bernard BASTIER

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	22 Novembre 2022
Date de l'affichage	23 Novembre 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

2022 118 SPL BER (Bois Énergie Renouvelable) : nomination d'un membre et de son suppléant

Rapporteur : J. Daniel

Lors de sa séance du 30 novembre 2021, le Conseil Municipal a validé le principe de l'adhésion de Guidel à la SPL BER (Bois Énergie Renouvelable) du Pays de Lorient.

Rappel : Les SPL (Sociétés Publiques Locales) sont des sociétés Anonymes régies par le Code des Collectivités Territoriales et le Code du Commerce. Elles sont compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement et de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel, commercial, ou toutes autres activités d'intérêt général.

La SPL BER du Pays de Lorient est un outil qui permet de créer et d'exploiter des réseaux de chaleur, par les actionnaires (collectivités territoriales et partenaires publics) sans mise en concurrence.

En vue de la réalisation d'une étude de faisabilité pour un réseau de chaleur sur le site de Kergroise, dans le cadre du futur projet de renouvellement urbain de ce quartier, puis, éventuellement, sur d'autres secteurs de la commune, le Conseil Municipal a validé le principe de l'adhésion de Guidel à cette SPL, en y faisant l'acquisition d'une action à 500 euros (Cinq cents euros).

Il s'agit cette fois, pour représenter Guidel, de nommer un membre et son suppléant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité 13 octobre 2022 ;

DÉCIDE de désigner Christian GUEGUEN pour siéger en tant que représentant de la collectivité titulaire au sein de la SPL BER (Bois Énergie Renouvelable) du Pays de Lorient.

DÉCIDE de désigner Gwenaël COURTET pour siéger en tant que représentant de la collectivité suppléante au sein de la SPL BER (Bois Énergie Renouvelable) du Pays de Lorient.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 30 Novembre 2022

Le Maire,
Joël DANIEL

